

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/111

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 22

SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 21 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE 2022

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Aurore MOTSCH, agent communal, responsable du service des finances communales,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- décide de prendre la décision modificative ci-après au niveau du budget primitif principal de 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 2022			
Article	Désignation	Fonction	Crédits
60612	Energie - Electricité	01	260.000,00 €
60621	Combustibles et plaquettes bois	01	45.000,00 €
611	Travaux d'exploitation en forêt communale	833	15.000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	01	10.000,00 €
63512	Taxe foncière 2022	01	6.000,00 €
739212	Dotation de solidarité communautaire	01	-43.900,00 €
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	01	85.400,00 €
022	Dépenses imprévues	01	-72.270,00 €
023	Virement à la section d'investissement	01	-129.100,00 €
TOTAL			176.130,00 €

RECETTES 2022			
Article	Désignation	Fonction	Crédits
6459	Remboursement sur charges de SS (indemnité inflation)	01	2.800,00 €
7022	Coupes de bois	833	60.000,00 €
73224	Fonds de péréquation de la taxe additionnelle	01	10.000,00 €
7336	Droits de places marchés et braderies (régie)	01	2.700,00 €
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	01	23.000,00 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	01	32.630,00 €
74718	Autres dotations	01	10.000,00 €
7788	Produits exceptionnels divers (sinistres)	01	35.000,00 €
TOTAL			176.130,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 2022			
Article	Opération - Désignation	Fonction	Crédits
10226	Taxe d'aménagement	01	5.000,00 €
165	Dépôts et cautionnements restitués (BOETZLE)	01	700,00 €
2051	Logiciels	01	2.200,00 €
2313	76 – Travaux divers bâtiments communaux	01	65.000,00 €
2315	122 – Aménagement espaces divers	01	-20.000,00 €
2313	133 – Travaux bâtiments affectés aux sports	01	60.000,00 €
2315	152 – Gros travaux voiries et places	01	20.000,00 €
21318	188 – Travaux bâtiments du culte	01	5.000,00 €
2315	209 – Travaux rue des Hironnelles et rue des Fauvettes	01	18.000,00 €
2313	211 – Maison des Autistes	01	-295.000,00 €
21318	212 – Aménagement du parc INEOS	01	10.000,00 €
TOTAL			-129.100,00 €

RECETTES 2022			
Article	Désignation	Fonction	Crédits
165	Dépôts et cautionnements reçus	01	1.000,00 €
10222	FCTVA sur dépenses d'investissement	01	4.000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	01	-5.000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	01	-129.100,00 €
TOTAL			-129.100,00 €

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 25 octobre 2022

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

